Au tableau noir du pacte de responsabilité : Vincent Peillon, premier de la classe !

Vincent Peillon, Ministre de l'Education nationale, de groupes de travail en groupes de travail, depuis le 18 novembre, organise systématiquement le détricotage des droits de tous les personnels et la transformation des missions.
Il s'agit d'adapter les statuts à sa loi de « refondation » de l'école.

S'agit-il d'une volonté de modernisation? de droits confortés et améliorés ? d'améliorations salariales ?
Certains le disent, certes. Pas FO, car lorsque le ministre rend sa copie au conseil des ministres du 19 février sur « *l'évolution des missions et des métiers des personnels de l'éducation nationale* », il s'agit, pour lui, de participer à la réduction des dépenses publiques et son corollaire dans la fonction publique, la baisse de la masse salariale.

Prenons quelques exemples :

- ➔ 20% de diminution du traitement mensuel des professeurs de classes préparatoires (GT 6)…soit le niveau de baisse de rémunération que le gouvernement grec a imposé à ses enseignants. Les professeurs de CPGE par la grève reconduite, ont fait reculer le ministre sur son projet formulé en décembre.

- ➔ augmentation du temps de présence des instituteurs et PE, dislocation de la classe, territorialisation de l'école : avec le décret sur les rythmes scolaires, c'est au cœur des discussions du GT 5. En même temps, le directeur d'école se trouve mis sous la tutelle locale des collectivités locales par le PEDT (Projet Educatif Territorial de la loi Peillon) (GT 1).

- ➔ abrogation des décrets de 1950 (GT 6) pour mettre en place de nouvelles missions non rémunérées dans le cadre de l'horaire fonction publique (1607 h). Les décharges statutaires disparaîtraient au profit d'indemnités décidées localement. Aujourd'hui, une heure supplémentaire année est indexée sur le corps et le grade et identique partout ; le montant de la première HSA est de 1846,41€ pour un agrégé, 1291,21€ pour un certifié. Lors du premier groupe de travail, le ministère a évoqué deux montants d'indemnités en fonction des « tâches » : 600 ou 1200 euros. Cherchez l'erreur !

- ➔ 9% de diminution du salaire annuel pour les professeurs de BTS avec la suppression de l'heure de première chaire ou 9% de travail en plus (GT 6)

- ➔ disparition de l'indemnité des PLP pour contrôle en cours de formation : à la place une autre indemnité avec un nombre de bénéficiaires inférieur.

- ➔ diminution de moitié de l'indemnité des tuteurs des stagiaires (elle passerait de 2000 à 1000€), au prétexte de la création de professeurs formateurs dans le second degré

(GT 4),

- ➔ disparition de la prime d'entrée dans le métier de 1500 € des contractuels lors de leur titularisation dans une école, un établissement ou un service relevant du ministère de l'éducation nationale (GT 13),

- ➔ 70% des chefs de travaux perdraient de 540 à 1363 € par an. Pour tous, les HSA sont supprimées (GT 8).

- ➔ les conseillers pédagogiques seraient désormais astreints à 1607 heures (GT 4), tout comme les maîtres G et E, les psychologues scolaires (GT 2) et les titulaires remplaçants du 1er degré.

- ➔ les CPE perdraient leur horaire hebdomadaire de 35 heures (GT 7), ils n'ont carrément plus d'horaires.

- ➔ un mode d'emploi de fermeture des CIO est apparu à la faveur d'un nouveau groupe de travail, l'orientation devient une mission commune à tous les personnels (GT 14),

- ➔ pour les personnels administratifs, pas un euro, pas un poste, une revalorisation de la catégorie C en peau de chagrin (GT 11),

- ➔ les chefs d'établissements, au nom du contrat d'objectifs tripartite (état, rectorat et collectivités territoriales) de la loi de refondation Peillon, se verraient imposés une double tutelle (GT 9),

- ➔ les SEGPA seraient réduites à un simple dispositif d'inclusion dans les collèges, les structures spécifiques disparaîtraient, les personnels redéployés (GT du 5.02.2014),

C'est le pacte de responsabilité et la baisse du « coût » du travail mise en œuvre dans l'éducation nationale.

Salaires bloqués, voire baissés : gel du point d'indice, diminution des indemnités pour les titulaires comme pour les contractuels, baisse de la rémunération des stagiaires (dans le 1er et second degrés les stagiaires des « écoles supérieures de professorat et de l'éducation » débuteront au 1er échelon (au lieu du 3ème échelon : perte de 400 € par mois pour un professeur des écoles, certifié ou PLP et 510€ pour un agrégé).

Ces mesures les personnels n'en veulent pas : les professeurs de classes prépas ont fait grève contre la diminution de leur rémunération, les instituteurs et PE contre les rythmes scolaires, les personnels de plusieurs départements contre la fermeture des postes…
Exprimant cette volonté, FO refuse de participer au consensus dont se félicite le ministre au nom d'un pseudo « accord historique » avec l'ensemble des organisations syndicales. Ce ne sera pas avec FO, pas pour la baisse de la rémunération, pas pour la dégradation des conditions de travail, pas pour la territorialisation de l'école…

Le pacte de responsabilité encadre toute la politique du gouvernement. Salaires, emploi et postes, service public, sécurité sociale sont remis en cause.
La FNEC FP-FO prépare la grève interprofessionnelle du 18 mars, appelée également par la CGT, la FSU et Solidaires. FO appelle les personnels dans les services et les établissements à se réunir pour décider ensemble la grève.